

COMMUNIQUE PRESSE

La commission consultative paritaire départementale (CCPD), composée de 5 membres représentant le département et 5 membres représentant les assistants maternels et familiaux agréés dans le département, émet des avis sur les propositions de restriction, de retrait ou de refus de renouvellement d'agrément des assistants maternels et familiaux.

Le mandat d'une durée de 6 ans des représentants des assistants maternels et familiaux appelés à siéger dans cette commission expire cette année. Une nouvelle élection est donc organisée.

A cet effet, les assistants maternels et familiaux sont appelés à désigner leurs représentants par vote électronique entre le 16 et le 23 novembre 2022.

La liste électorale sera affichée à compter du 24 septembre 2022 à l'hôtel du département (2 rue Saint Tropez à Vannes) et à la direction générale des interventions sanitaires et sociales (64 rue Anita Conti à Vannes).

Les assistants maternels et familiaux agréés à la date du 1^{er} septembre 2022 peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription ou des réclamations contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale par mail à l'adresse suivante elections-CCPD2022@morbihan.fr jusqu'au mardi 4 octobre 2022.